
Actes liés au décès

Comment consulter gratuitement un avocat ?

Vous êtes confronté à un problème et vous avez besoin de conseils juridiques ? Vous pouvez consulter gratuitement un avocat lors des permanences organisées par certains organismes.

Consultation gratuite dans un Point-justice

L'appellation « Point-justice » regroupe des organismes publics et des associations privées qui organisent des permanences juridiques gratuites pour informer le public sur ses droits et l'orienter dans ses démarches.

Les permanences des « Point-justice » se tiennent dans des lieux qui appartiennent aux différents organismes partenaires (centres communaux d'action sociale, France Services, établissements pénitentiaires, etc.).

L'organisation des Point-justice varie selon le territoire.

Certaines permanences sont ouvertes à tout le monde et d'autres sont parfois réservées à un certain type de public (les jeunes, les personnes hospitalisées, les détenus, etc.).

Vous pouvez consulter gratuitement des avocats dans les permanences.

Vous pouvez y consulter aussi d'autres professionnels du droit ([notaire](#) (particuliers), [commissaire de justice](#) (particuliers)), de même que des travailleurs associatifs, des conciliateurs de justice, des délégués du Défenseur des droits, etc.

Pour trouver le « Point-justice » le plus proche de votre domicile, il faut saisir votre code postal, ou le nom de votre ville, de votre département, ou de votre région :

Où s'adresser ?

[Point-justice](#)

Consultation gratuite en mairie

Certaines villes organisent des consultations gratuites d'avocats.

Pour savoir si ces consultations ont lieu dans votre ville, et pour connaître les détails pratiques, il faut aller sur le site de votre mairie. Vous pouvez trouver le site de votre ville via le service en ligne suivant :

Où s'adresser ?

[Mairie](#)

Consultation gratuite auprès d'un barreau

Les barreaux d'avocats organisent des consultations gratuites d'avocats.

Ces consultations se tiennent dans des lieux différents : siège du barreau, mairie, tribunal, etc.

L'accès à ces consultations gratuites est parfois réservé aux personnes qui ont de faibles revenus <https://www.uzes.fr/demarches/formalites-administratives/etat-civil/actes-lies-au-deces?xml=&cHash=e3199ff1757a0cef896691357e5dea68%3FF18074> (particuliers).

Renseignez-vous sur le site de votre barreau local avant de vous déplacer.

Vous pouvez trouver le site de votre barreau local via le service en ligne suivant :

Où s'adresser ?

[Barreau des avocats](#)



À savoir

certains barreaux proposent des consultations en langue des signes ou en anglais.

Consultation gratuite auprès d'une association d'avocats

En dehors du barreau, il y a aussi des consultations juridiques gratuites organisées par des associations d'avocats.

Ainsi, l'association **Barreau Paris Solidarité** propose des consultations gratuites d'avocats, notamment à Paris.

Où s'adresser ?

[Barreau de Paris Solidarité](#)

Des consultations juridiques gratuites sont aussi organisées par le **Réseau des cliniques juridiques francophones** :

Où s'adresser ?

[Cliniques juridiques francophones](#)

Consultation gratuite auprès d'une association de consommateurs

Certaines associations de consommateurs offrent à leurs adhérents des consultations gratuites avec un avocat.

Pour savoir si votre association de consommateur propose ce type de service, vous pouvez consulter son site internet via le service en ligne suivant :

Où s'adresser ?

[Associations de consommateurs](#)

<https://www.uzes.fr/demarches/formalites-administratives/etat-civil/actes-lies-au-deces?xml=F20706&cHash=e3199ff1757a0cef896691357e5dea68?>

Consultation gratuite auprès d'un syndicat

Si vous avez un problème lié au droit du travail, vous pouvez demander de l'aide auprès des syndicats.

Certains syndicats proposent à leurs adhérents des consultations gratuites d'avocats.

Il faut vous renseigner auprès de votre syndicat pour savoir s'il propose ce type de service.

Consultation gratuite via un contrat d'assurance

De nombreux contrats d'assurance prévoient la consultation gratuite de juristes via la garantie [protection juridique](#) (particuliers).

Si le litige nécessite le recours à un avocat, les contrats peuvent prévoir le remboursement des frais d'avocat, via la garantie *défense-recours*.

Mais le remboursement est limité aux litiges qui sont en lien avec le domaine couvert par l'assurance et le montant du remboursement est plafonné.

C'est notamment le cas pour les contrats d'assurance habitation, auto et [accidents de la vie](#) (particuliers).

Exemple

Remboursement des frais d'avocat pour un litige lié à un incendie ou à un dégât des eaux par le contrat d'assurance habitation.

Remboursement des frais d'avocat pour un litige lié à un accident de la circulation par le contrat d'assurance auto.

Remboursement des frais d'avocat pour un litige lié à la prise en charge d'une incapacité de travail par l'assurance [garantie accidents de la vie](#) (particuliers).

En cas de litige, vérifiez si vos contrats d'assurance prévoient le remboursement des consultations d'avocat et le montant auquel est plafonné ce remboursement.

Voir aussi...

› [Frais de justice : coût d'un procès](#) (particuliers)

› [Aide juridictionnelle](#) (particuliers)

› [Avocat](#) (particuliers)

Questions - Réponses



› [Qu'est-ce que la garantie protection juridique ?](#) (particuliers)

CONTACT



DÉMARCHES

Service accueil - Formalités administratives - Etat civil

Mairie d'Uzès
1 place du Duché
30700 Uzès

📞 0466034848

✉ etat.civil@uzes.fr

📄 VOIR LA FICHE



VILLES
& PAYS
D'ART &
D'HISTOIRE

MAIRIE D'UZÈS

Adresse postale : BP 71103 - 30701 Uzès cedex

Deux entrées possibles :

1, place du Duché

1, place Albert 1er

30700 Uzès

Tél. : +33 (0)4 66 03 48 48

HORAIRES:

Lun - Jeu : 8h > 12h, 13h30 > 16h45

Ven : 8h > 12h, 13h30 > 16h15

1er et 3e Sam : 8h > 12h (Etat civil)